

# Surendettement chez les indépendants

## Comment s'en prémunir, comment y faire face ?

Par Charles Constantin  
Membre de la Direction CNCI

12,7% de la population active neuchâteloise sont des indépendants. Être son propre chef ne préserve pas de la précarité économique. La CNCI, l'UNAM, la HEG-Arc et l'Etat de Neuchâtel ont organisé 3 webinaires pour sensibiliser les indépendants et les petites entreprises aux risques du surendettement.

### Une raison individuelle et une personne morale ne logent pas à la même enseigne

Les raisons individuelles (RI) ne sont pas soumises aux obligations de moyens et d'organisation imposées aux personnes morales : pas de capital de départ, pas d'acte authentique, pas d'organe de révision, pas de signaux d'alerte et d'obligation d'agir quand les fonds s'amenuisent. Tout cela peut sonner comme un avantage, mais attention, les responsabilités sont d'autant plus grandes. En cas de difficultés financières, l'entrepreneur en RI se trouve dans une situation bien plus critique qu'un propriétaire d'une personne morale car sa fortune privée est directement engagée... et donc saisissable.

### Signaux précoces à déceler

A quel moment faut-il s'alarmer ? Il n'est jamais trop tôt pour se préoccuper de ses problèmes et faire le point. C'est particulièrement vrai pour des indépendants qui peuvent se voir confrontés à de fortes variations dans leurs activités, donc de leurs revenus. Les signaux d'alarme les plus courants sont les suivants :

- Baisse importante du chiffre d'affaires, perte d'un client ou difficultés de paiement d'un client, perte d'un fournisseur ou changement des conditions de ce dernier diminuant la marge ou demandant un financement plus important.
- Peu ou pas de marge de manœuvre dans la trésorerie, réserves épuisées, incapacité pour le propriétaire à couvrir ses charges privées, on comble des trous en en creusant d'autres.
- Rappels, retards de paiements, incapacité à faire face aux engagements (salaires, charges sociales, impôts, fournisseurs).
- Déclarations (TVA, fiscales et sociales) mises de côté.
- Premières poursuites.

### Budget et point-mort

C'est basique, mais c'est incontournable. Établir un budget, y intégrer un maximum d'éléments et calculer une marge sont très importants. Le budget ne doit pas seulement être établi en début d'activité. Il doit être actualisé lorsque les circonstances changent (p.e. hausse des prix ou autres événements majeurs comme le Covid). Calculer son point mort permet de déterminer le chiffre d'affaires minimum pour dégager du bénéfice. Pour des entreprises ayant de fortes variations saisonnières, l'établissement d'un budget mensuel est requis.

### Conseils pour éviter des problèmes

1. **Toujours bien distinguer les affaires de l'entreprise de celles du ménage privé :** l'entrepreneur peut être tenté de penser qu'il n'y a pas de distinction formelle entre ses activités commerciales et sa fortune privée. Grave erreur en matière fiscale mais aussi pour sa vie privée ! Prendre par exemple du retard face aux impôts, par rapport à certaines factures d'assurances ou au paiement du loyer privé peut générer des problèmes très complexes à long terme.
2. **Suivi administratif :** il s'impose mais il est toujours plus fastidieux tant la charge administrative croît (TVA, assurances sociales, impôts). Il peut être nécessaire de le déléguer (par exemple à une fiduciaire) pour se concentrer sur son métier de base.
3. **Facturation des prestations :** il faut facturer ses prestations au juste prix, correspondant à la valeur fournie. Celui-ci doit naturellement couvrir toutes les charges (y compris le salaire de l'indépendant) et dégager une marge suffisante. Pratiquer des prix en-dessous du marché demande une analyse préalable et peut mettre dans des situations inconfortables si cela se répète.
4. **Contact avec l'Office des poursuites :** l'Office des poursuites n'a pas pour mission de donner des conseils ; cependant, il répond sur la nature des documents et sur les différents processus. Lorsque les choses se compliquent, il est bon de savoir où on en est.
5. **Paiement des fournisseurs :** un paiement à temps permet de bénéficier d'escomptes, et d'éviter des ruptures de contrat ou d'approvisionnement.
6. **Halte à la procrastination :** planifier, faire le point à chaque changement, veiller à sa marge de manœuvre financière et « faire sa paperasse » ne peuvent pas toujours être remis au lendemain. Une gestion financière rigoureuse fait partie de l'armure de base de toute entreprise. En cas de difficultés financières, il est conseillé de demander de l'aide sans attendre.
7. **Communiquer et tenir parole :** face aux difficultés, il faut rester proactif et en communication constante avec les fournisseurs et Autorités, etc. ; il s'agit aussi de ne pas prendre des engagements à la légère et de tenir parole, même si c'est difficile. Une communication transparente permet de garder le contrôle et de gagner du temps.

### Pratique & utile [www.independants-surendettement.ch](http://www.independants-surendettement.ch)

Ce site permet de réviser le séminaire animé par Benjamin Chapuis et Christian Coray. Un cas pratique permet d'illustrer les problèmes auxquels sont confrontés les entrepreneurs : établissement du budget, risques de l'entrepreneuriat, indicateurs de la bonne/mauvaise santé de l'activité.